

# «Il y a une dimension presque jubilatoire» : plus de 40.000 Français ont changé de nom depuis juillet 2022

Par Eugénie Boilait

Publié hier à 17:24,

Mis à jour hier à 18:42



Si une majorité substitue le nom de l'un des parents à l'autre, il est également possible de juxtaposer les deux (dans l'ordre souhaité). *bnenin / stock.adobe.com*

**TÉMOIGNAGES - Maltraitance, abandon, identité... Pour diverses raisons, ils sont des milliers à avoir enclenché la procédure depuis que la démarche a été simplifiée en juillet.**

Pour Nicole Rey, c'est une nouvelle vie qui a commencé à l'été 2022. Comme elle, des milliers de Français ont changé de nom depuis que la démarche a été simplifiée, le 1er juillet 2022. Dorénavant, il n'est plus nécessaire de fournir une justification et l'acte est entièrement gratuit. Portée par le Garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti, cette nouvelle loi confère aux Français la liberté de changer de

patronyme. Si une majorité substitue le nom de l'un des parents à l'autre, il est également possible de juxtaposer les deux (dans l'ordre souhaité). Ce changement, irréversible, a bouleversé la vie de plusieurs milliers de Français.

*«Il y avait une attente très forte», souligne Marine Gatineau-Dupré, fondatrice et présidente de l'association «Porte mon nom». «Lorsque j'ai fait mon enquête il y a deux ans, je me suis rendu compte de la demande. J'ai reçu près de 2000 réponses dans la semaine, de réels témoignages, et ensuite j'ai reçu plus de 20.000 messages sur les réseaux sociaux», témoigne-t-elle.*

## **Des motifs majoritairement affectifs**

Depuis le mois de juillet, certaines mairies s'affolent face au nombre de dépôts de dossiers. Les demandes sont diverses. *«Dans le cadre de mon enquête, les personnes avaient souvent des raisons affectives mais qui n'étaient pas légitimes aux yeux de l'ancienne loi en vigueur». Auparavant, il était nécessaire de justifier son choix en insistant par exemple sur la dimension ridicule du nom ou sa mauvaise réputation. Les personnes concernées par des motivations personnelles n'obtenaient pas satisfaction. Selon un sondage Ifop publié en février 2022, 22% des Français exprimaient déjà «leur volonté de changer de nom de famille» dans le cas où cela serait rendu possible par les pouvoirs publics.*

*«Je suis né Marc Challande», nous raconte timidement un jeune homme de 25 ans. «J'ai été éduqué par mon père parce que ma mère travaillait énormément, et j'ai reçu les valeurs de mon père, pour qui, entre autres, la femme était secondaire», poursuit-il avec émotion. Sans nommer parfaitement son malaise, Marc revient sur la relation très difficile avec son père. L'idée de changer de nom germe progressivement dans son esprit durant l'adolescence. «Le tournant, c'est le jour de Noël où mon père a quitté ma mère. J'avais toujours été plus proche de ma mère et de ses idées, de sa vision, mais à partir de là, ça s'est confirmé». Porter le nom de la personne qui a fait souffrir sa mère, son frère et lui-même devient un véritable «fardeau».*

La tristesse s'accompagne également de problèmes pratiques. *«Plusieurs fois, ma mère qui avait retrouvé son nom de jeune fille souffert de ne pas pouvoir directement être identifiée comme notre mère», explique-t-il. Symboliquement, il devenait important de se rapprocher de sa mère et de sa famille. «Je voulais me réapproprier mon identité».*

Après avoir déposé le dossier en septembre 2022, Marc a eu un mois de réflexion obligatoire. *«Au départ, je souhaitais porter uniquement le nom de ma mère. Et, finalement, j'ai changé d'avis, je ne pouvais pas renier 25ans de ma vie alors j'ai accolé les deux noms»*, nuance-t-il en insistant sur la nature complexe de l'identité.

## **«C'est un acte émancipateur»**

Pour d'autres, ce changement est surtout synonyme d'une nouvelle vie. Nicole, victime de maltraitances par son père dans son enfance, a conçu ce changement comme une étape essentielle. *«Peu de choses m'ont été épargnées dans mon enfance»*, confie-t-elle. *«Et j'avais le sentiment que mon nom était collé à ces souvenirs»*.

Lorsque Nicole a appris l'existence de cette nouvelle loi, sa joie fut immense. *«J'ai déposé le dossier le 1er juillet et j'ai confirmé mon souhait le 3août. J'avais changé de nom dès la fin de l'été»*, raconte-t-elle avec émotion. En plus de panser ses blessures, ce changement de nom était aussi une manière de renouer avec sa mère, qui avait reconnu quelques années auparavant les souffrances endurées par sa fille.

Ce changement de nom s'est aussi traduit dans la vie concrète. *«J'ai 63 ans, je ne travaillais pas depuis des années, et là j'ai pu le refaire récemment, j'ai retrouvé une verticalité»*, affirme-t-elle. Écrire son nom n'est plus une expérience difficile la renvoyant automatiquement au traumatisme ou à la souffrance. De la même manière, ses nouveaux collègues ne la connaissent que sous cette nouvelle identité.

*«Ça ne règle pas tout, c'est évident, car c'est impossible, il s'agit toujours seulement d'apprivoiser sa douleur »*, nuance-t-elle, émue. *«J'ai payé mon enfance pendant des années...Mais changer de nom, c'est une occasion de poser sa parole, un acte symbolique, il y a une dimension presque jubilatoire»*.

## **Plus de 40.000 Français déjà concernés**

Les mots qui reviennent le plus dans la bouche des concernés sont *«renaissance»*, *«repères»*, *«reconnaissance»*, partage Marine Gatineau-Dupré. *«Ils sont déjà 40.000 à avoir changé de nom, ce sont les chiffres du ministère de la Justice du*

*mois de décembre*», commente-t-elle en pariant que les chiffres seront encore plus impressionnants dans les mois à venir.

Plusieurs mairies n'ont pas encore commencé à traiter les dossiers car elles ne possèdent pas les bons logiciels ou sont parfois dépassées par le nombre de demandes. *«Au Mans, ils comptent plus de 168 dépôts de dossiers et l'équipe en mairie qui s'en charge ne s'attendait pas à un tel chiffre»*.

L'existence de cette loi change parfois les opinions. *«Si certaines personnes attendaient fermement que la loi passe et que le changement soit facilité, d'autres n'y avaient pas pensé avant»*, explique également Marine Gatineau-Dupré. C'est le cas du grand-père de Marc qui, jusqu'alors, était même réticent à cette idée. *«Il me disait que ce n'était pas important, que le nom c'était la tradition et je le comprenais très bien»*, explique Marc. *«Et puis au bout de quelque temps, il a réfléchi, il a vu que c'était possible, il a voulu changer de nom pour me soutenir et puis tout d'un coup, il était convaincu»*. Son grand-père, né après-guerre, a été élevé par sa mère dans une très grande fratrie. Des années plus tard, le vieil homme est travaillé par sa mémoire. C'est pour lui une manière de saluer sa mémoire et son courage.

**À VOIR AUSSI** - Le démarchage téléphonique sera interdit le week-end et les horaires seront encadrés à partir du 1er mars